

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mars 2023**

Date de convocation :
11 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

N° 5975

OBJET :

**DELIBERATION ACHAT DE
BALAYEUSE ASPIRATRICE OU
MECANIQUE**

L'an deux mil vingt-trois, 16 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. METIN, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. PERRIER, Mme MICHEL, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme FRENOY, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Vincent GAVROY.

Suite au conseil municipal du 21 juin 2022, l'étude des balayeuses pouvant convenir se poursuit. M. le Maire expose les deux types de balayeuse avec ou sans aspiration, et rapporte les conclusions de l'essai effectué devant la mairie le 3 mars 2023.

Le conseil municipal doit faire un choix entre une balayeuse aspiratrice aux multiples fonctions et une balayeuse mécanique satisfaisant à 70% des usages pressentis. Les prix vont de 1 à 6 voire 7.

Le choix d'une balayeuse mécanique n'est pas définitif et pourrait constituer une première étape à la mécanisation de l'entretien des voiries.

Après délibération, le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions, porte son choix sur une balayeuse mécanique. Une mise en concurrence sera effectuée et les crédits nécessaires, environ 25 000 euros seront inscrits au budget 2023.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations
Fait à Saint-Just Sauvage, 17 mars 2023.

Le Maire, Bruno MARTIN

